

Permis ^{de} Végétaliser

Fleurissez votre quotidien !



Au pied d'un arbre, sur le trottoir, le long d'un mur...
Devenez les jardiniers de votre quartier !

Vias
Méditerranée

Permis ^{de} Végétaliser

QUOI ?

Le permis de végétaliser permet à chaque Viassois de participer à l'amélioration du cadre de vie en lui offrant la possibilité de disposer des fleurs, ou des plantes dans l'espace public. Chacun devient ainsi acteur de son environnement, avec le concours de la Ville, pour amener une touche supplémentaire de végétal au plus près des habitations.

OÙ ?

Toute la commune est concernée, chaque quartier est éligible, il suffit d'être motivé !

QUAND ?

Deux campagnes de fleurissement sont prévues : printemps/été et automne/hiver.

DEUX FORMES DE VÉGÉTALISATION SONT POSSIBLES :

- la plantation au pied des arbres
- les micro-fleurissements

La Ville s'engage à fournir le matériel nécessaire au fleurissement à tous les participants.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour le fleurissement de printemps, les dossiers de candidature seront à retirer et à déposer auprès du service proximité ou en ligne www.vias-mediterranee.fr dès le 1^{er} novembre et à remettre avant le 31 décembre.

Service Proximité

22 rue de la République

04 67 21 21 27 - contact-population@ville-vias.fr